



## COMPTE-RENDU de la CAP des CTPS sport du 07 septembre 2018

Initialement prévue le 11 juillet 2018, cette CAP avait été boycottée par le SNAPS-UNSA et le quorum n'avait pas été atteint. Elle est donc reconvoquée le 07 septembre 2018. L'ordre du jour de la CAP comprend l'accès à la hors classe des CTPS et la titularisation des CTPS recrutés au titre de la liste complémentaire du dernier concours.

### Propos liminaires

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, le SNEP-FSU interpelle l'Administration sur plusieurs points.

#### **Nouvelle ministre, CAP 2022 et gouvernance du sport**

Une nouvelle ministre des sports vient d'être nommée, nous saluons son arrivée. Mais Roxana Maracineanu aura-t-elle les moyens de sauver le ministère des sports ? Nous aimerions y croire, mais nous avons compris depuis longtemps quelle idéologie est à la manœuvre. Quelles que soient les personnes à la tête du ministère, le rouleau compresseur est « en marche » ...

D'ailleurs, les préconisations du rapport CAP 2022 sont claires. L'opportunité de maintenir un ministère des sports est interrogée, au regard de la création d'une Agence nationale du sport. La mise en extinction progressive du corps des conseillers techniques sportifs (CTS) est évoquée, même si nous savons qu'il n'existe pas de « corps » des CTS, mais des professeurs de sport et des CTPS. Et que dire des 1 600 suppressions de postes annoncées ...

Concernant la réforme de la gouvernance du sport, nous considérons que le système français, bien que perfectible, a largement fait ses preuves et la France n'a pas à rougir de ses performances, aussi bien en matière de sport de haut-niveau que concernant la pratique du plus grand nombre. En quoi un nouveau modèle sportif sera-t-il plus efficace et efficient ?

#### **Recrutements**

Dans ce contexte, le SNEP-FSU demande à l'Administration si les lauréats de la liste complémentaire du dernier concours CTPS seront bien nommés au 01/09/19. La DRH ne peut pas se prononcer. Le SNEP-FSU demande de procéder dans les plus brefs délais aux nominations de l'ensemble de la liste complémentaire.

#### **Mouvement complémentaire**

A la question du mouvement complémentaire 2018, la DRH indique que les postes devraient paraître la semaine prochaine. Comme les années précédentes, il n'y aura que des postes de CTS et de formateurs, pas de CAS. Le SNEP-FSU le dénonce ; tous les PTP sport doivent être égaux en matière de mobilité, comme pour le reste.

La CAP qui examinera les demandes de mutations devrait se tenir le 16 octobre 2018.

#### **PPCR**

L'arrêté sur les **RDV de carrière** vient d'être publié ; les premiers entretiens sont prévus entre septembre et décembre. Lors des réunions de travail, la DRH avait pris en compte certaines remarques, mais les arbitrages rendus pendant l'été n'ont pas entériné les propositions qui faisaient accord entre tous les représentants du personnel le 20 juillet dernier. Les grilles ne nous conviennent pas, mais peut-être que des corrections seront apportées dans le guide du RDV de carrière ? La DRH indique qu'elle travaille sur l'élaboration du document et que celui-ci sera fortement inspiré de celui de l'Education Nationale.

S'agissant de la **classe exceptionnelle**, nous avons désormais un an de retard dans les promotions et plusieurs collègues éligibles sont déjà partis en retraite. C'est inacceptable !

De plus, ce retard conduit l'Administration à vouloir reporter en 2019, pour les PTP JS, les élections aux CAP, alors que les élections pour les comités techniques auraient bien lieu en décembre 2018 ... Le SNEP-FSU le refuse et demande que les personnels JS votent pour l'ensemble des instances de dialogue social en même temps que tous les fonctionnaires !

La DRH répond que les fonctions permettant de candidater au titre du 1<sup>er</sup> vivier (GRAF) sont désormais arbitrées, mais ne les énonce pas, tandis que les ratios (pourcentages permettant de calculer le nombre de promotions possibles) font toujours l'objet de discussions avec la Fonction Publique et Bercy.

## **Situation particulière d'un collègue**

Le SNEP-FSU demande des éclaircissements sur la situation d'un collègue CTPS, dont le détachement sur un poste fonctionnel est arrivé à son terme le 31/08/18. L'Administration indique qu'elle cherche avec lui une solution adaptée et acceptable.

## **Nous passons aux 2 points à l'ordre du jour de la réunion :**

### **Hors classe des CTPS sport**

Le SNEP-FSU milite de longue date pour l'instauration d'un barème, permettant ainsi d'assurer transparence et équité de traitement entre les agents. Pour autant, le SNEP-FSU ne cautionne pas celui qui est mis en place cette année, et ce d'autant plus qu'il n'a pas été convié à la dernière réunion où ont été débattus les éléments à prendre en compte et leur poids respectif. En effet, l'avis du chef de service est trop important, aucun critère de départage des exaequos n'est prévu, la représentativité des différentes missions/fonctions n'est pas garantie, et 10% des promotions sont attribuées « hors barème » par l'Administration.

L'Administration entend nos remarques mais souhaite attendre une ou deux campagnes d'avancement pour faire un bilan de ce barème. Dans l'attente de nouvelles négociations, le SNEP-FSU demande que les promotions soient attribuées aux premiers du classement qui résulte de ce barème. Nous ne partageons pas la demande des autres élus du personnel qui souhaitent retirer certains noms de la liste pour en ajouter d'autres. L'administration confirme l'application du barème.

111 CTPS sport sont promouvables, il est donc possible de procéder à 1 promotion « hors barème » et 10 promotions au barème, qui comprend l'ancienneté (ancienneté dans le corps + échelon détenu + clause dérogatoire issue du protocole Kanner sur les CTPS), l'avis du directeur, les fonctions (au sens du niveau de responsabilité/encadrement).

Le SNEP-FSU regrette qu'un seul CAS figure dans les 16 premiers du classement, confirmation que le barème favorise nettement les DTN et entraîneurs nationaux, qui trustent les 7 premières. Ensuite, on trouve 9 agents exaequos, que l'Administration propose de départager par leur ancienneté dans la Fonction Publique. Concernant le hors barème, l'Administration propose de promouvoir le CAS ayant le plus d'ancienneté parmi les exaequos, les syndicats sont d'accord.

Sont promus à la hors classe des CTPS, avec effet rétroactif au 01/01/18 :

AMAT Jean Pierre	PINEL Jean Michel
BOUSIGUE Bernard	PRIGENT Marie Françoise
COGNE Michel	PURIER Gilles
EON Jean Michel	ROISIN Jacques
FERNEZ Marie Paule	THOMAS Richard
HIRT Muriel	

### **Titularisations**

9 CTPS sport lauréats des concours 2015/2016 (liste complémentaire) reçoivent un avis favorable pour leur titularisation à compter du 01/08/18.

**Vos représentants SNEP-FSU : Yvan DAVID et Gwénaëlle NATTER**